



*Lettre électronique mensuelle de la commune de Treffieux - n°28 - 1<sup>er</sup> août 2018*

## La vie municipale

### Au conseil municipal du 12 juillet

- **Nouveauté pour l'accueil périscolaire.** Désormais, la tarification se fera au quart d'heure et les chèques emploi service seront acceptés.
- **Mise à disposition gratuite des salles municipales** pour les activités sportives et culturelles estels organisées par les associations et organismes publics.
- **Cimetière.** Achever l'inventaire des concessions abandonnées. Entreprendre les premières démarches pour une extension future et libérer une rangée de tombes côté nord.
- **Amélioration du réseau Orange** par rehaussement du pylône placé près du terrain de football.
- **Circuit des sept étangs** (projet interco). La commune propose des variantes au circuit prévu pour faire découvrir la vallée du Don et accéder aux commerces du bourg.
- **Travaux.** Adoption d'un programme de curage des fossés ; choix de l'entreprise Pécot pour l'extension du réseau eaux usées rues Pierre Gardé et de l'Égalité ; achat d'enrobé pour la réparation des routes.
- **Vente d'un nouveau lot** du lotissement communal.
- **Gestion du personnel.** Convention avec le centre de gestion pour une médiation gratuite en cas de litige.
- **Bilan du SPED (déchets).** Voir le prochain bulletin.
- **Questions diverses** sur les logements sociaux, la zone d'activité, la journée BRUDED, la déviation, les projets photovoltaïques...

(Tous les détails dans le Bulletin du 1<sup>er</sup> octobre)

**Prochains conseils : 7 septembre, 11 octobre, 15 novembre et 13 décembre**

## Le PLU. Après les décisions restrictives de l'administration,

### la municipalité s'interroge...

Les nouvelles règles de l'urbanisme, issues du Grenelle de l'Environnement, interprétées par l'administration de façon rigide et inappropriée à nos petites communes rurales, sous la pression de la Chambre d'Agriculture, **entravent nos perspectives de développement communal** : voir la lettre signée de la Préfète [au verso](#).

#### Quelques chiffres résument la situation :

- Dans la carte communale de 2007, alors que la population de Treffieux était de 707 habitants, les surfaces constructibles étaient de 48,50 ha (sur un total de 1912 ha), soit 2,5% du territoire de la commune.
- Dans le PLU, tel qu'il a été arrêté par le conseil municipal du 15 février 2018, les surfaces constructibles évoluent très peu (49,57 ha) et même régressent de 2,5 ha si on ne prend en compte que les surfaces immédiatement constructibles (45,98 ha). Pourtant la population a fortement augmenté : officiellement 841 habitants (chiffres de 2015) ; en réalité lors du recensement effectué début 2017, nos agents ont recensé 883 habitants, soit une progression de 25 % en dix ans.
- Mais ces surfaces offertes à l'urbanisation sont jugées excessives par l'administration qui vient de nous faire savoir qu'il faut les réduire à 37,5 ha, soit une baisse de 23 % par rapport à la carte communale.

Bilan : un quart de population en plus, un quart de surfaces constructibles en moins...

Le seul intérêt de la décision administrative est la reconnaissance officielle du barreau routier qui structurera la zone d'activité. Mais dès lors, la balle est dans le camp de la Communauté de communes, seule compétente en matière économique. Les élus de Treffieux s'en remettent donc à la CCN pour décider des suites à donner.

Le bureau municipal

## PLU : Lettre de la préfète

reçue en mairie le 25 juillet

Objet : Élaboration du plan local d'urbanisme de Treffieux.  
Demande de dérogation L.142-5 à la règle d'urbanisation limitée inscrite à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme

Par délibération du 15 février 2018 reçue en préfecture le 5 avril 2018, le conseil municipal a arrêté le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Treffieux. Simultanément à la transmission du dossier au titre de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité la dérogation mentionnée à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme dans la mesure où le projet de PLU arrêté prévoit des ouvertures à l'urbanisation par rapport à la carte communale actuellement en vigueur.

En l'absence de SCoT applicable sur le territoire, la commune est en effet soumise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la règle d'urbanisation limitée inscrite à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme.

Consultée sur ce projet de PLU, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable assorti de réserves lors de la séance du 27 juin 2018.

Considérant cet avis favorable assorti de réserves, considérant le projet de PLU arrêté de Treffieux, je vous informe que je donne mon accord à la dérogation prévue à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme sous les conditions suivantes :

- Supprimer les 3 STECAL habitat prévus à « La Morlais », « Les Bordeaux » et « Le Frenay »,
- Limiter l'ouverture à l'urbanisation (zone 1AUe) de la zone d'activité à la seule partie de cette zone située au sud du barreau routier tel qu'il figure dans l'OAP du secteur.

Le dossier de PLU approuvé qui sera transmis au titre du contrôle de légalité devra assurer la transcription complète des termes de cet accord, lequel sera également joint au dossier d'enquête publique avec l'avis de la CDPENAF.

### Dernière minute :

Réunie le 31 juillet avec le bureau d'étude G2C, la commission Urbanisme a décidé de reprendre contact avec les services de la Préfecture pour rediscuter de cette décision prise sans concertation suffisante.

**Un rendez-vous est fixé au 23 août à 10h30**

### **Rentrée au collège**

Parents, pensez à passer à la mairie pour retirer le bon de 25 € pour fournitures scolaires des collégiens et assimilés.

## Vie associative

**25-26 août à Gruellau**



**30ème Fête de la Solidarité**

**Dimanche 2 septembre de 7h30 à 16h**

**Vide-grenier dans le bourg de Treffieux**

**organisé par l'association TrefFestif**

**Inscriptions : [treffestif@gmail.com](mailto:treffestif@gmail.com)**

Eve SENELLE : 06 86 62 13 95 – Solène COURAUD : 07 71 74 01 83 <https://www.facebook.com/tref.festif.9>

(2€/m – arrivée des exposants à partir de 6h30)



**COURS DE VAYU YOGA AÉRIEN  
A TREFFIEUX  
PROPOSÉ PAR L'ASSOCIATION EREZANCE**



Mercredi de 20h30 à 21h45

groupe scolaire : la Hulotte (salle de motricité)

Renseignement / inscription : ezezance@gmail.com - 0607109612